

CONSEIL du 03/02/2020

1. Ordre du jour

17 h 30	ACCUEIL DES CONSEILLER-ÈRE-S	30'
18 h 00	Présences et procurations	10'
18 h 10	Approbation de l'ordre du jour	10'
18 h 20	Approbation du PV du conseil du 02-12	10'
18 h 30	Cooptations de conseiller-ère-s facultaires	15'
	- FIAL (1)	
	- DRT (1)	
	- FASB (1)	
	- PSP (2)	
	- EPL (1)	
	- SC (1)	
18 h 45	Formation inclusivité ²	45'
19 h 30	MIAM MIAM	30'
20 h 00	Règlement électoral et calendrier électoral	60'
	- Présentation	15'
	- Questions et amendements	35'
	- Vote	10'
21 h 00	Bilan mi-mandat de la présidence du conseil	25'
	- Présentation	15'
	- Questions et propositions	10'
21 h 25	Vote des mandats externes	20'
	- ORC	
	- Comelec	
	- Fipé	
	- CAI	
21 h 45	Divers	5'
21 h 50	Fin	

2. Accueil des conseiller-ère-s et présences

Présent-e-s : Aharon Limor, Buhr Marie, Butera Maxime, Grégoire Carbonnez, Caryn Orane, Chapuis Baptiste, Chramti Yassine, Combes Anaïs, De Galan Guillaume, Delpierre Nathan, Derkenne Sarah-Christelle, Fanon Louis-Georges, Fraipont Mathilde, Gérard Sophie, Geshef Simon, Huberty Arnaud, Huillard Pauline, Izere Egide, Josse Robin, Karavidas Ilias, Kuetgens Melvyn, Laghrami Sarah, Legast Magali, Maes Henry, Meganck Bryan, Moreau Célestine, Mwiseneza Dieu-donné, Noppe Simon, Pasture Masture, Pire Medhi, Salvignol Florian, Schreuer Oriane, Schreuer Soline, Stassi Chiara, Tcheutchoua Tcheugoue Romuald, Van Cutsem Dorsan, Van Overstraeten Julien, Van Tichelen Baptiste et Verwerft Edouard.

Absent-e-s : Accart Anatole, Addahri Abarkan Farah, Dumoulin Virgile, Forget Baptiste, Haddioui Eléonore, Hitimana Joyeuse, Marris Brandon, Victoria Pinte, Sébastien Schrurs, Van den Ackerveken Alice, Vincke Célia et Weber Valentin.

Invité-e-s : Antoine Van Steenberghe, Vivian Chojnacka, Eloïse Vanderstraeten, Guillaume Thioux, Donatienne van den Abeele et Frédérique Marsin.

3. Approbation de l'ordre du jour

Limor Aharon : Il y a quelques modifications de l'ordre du jour. Alors, il y a un point sur la présentation du questionnaires soumis aux étudiant-e-s sur les préoccupations étudiantes. On met ça quand ?

Soline Schreuer : Après manger ?

Limor Aharon : Il y a donc une proposition d'amendement : rajouter 10 minutes pour la présentation du formulaire après le souper. Aussi, il y a le bilan de la présidence du conseil, qui doit être reporté à la semaine prochaine. Autre chose ? Non. Ok.

Melvyn Kuetgens : Est-ce possible d'avoir un point information Salmi ? Au vu de l'urgence de la situation, ça serait utile.

Limor Aharon : Tu demandes à qui de le présenter ? Arnaud Huberty ?

Arnaud Huberty : Ok, je veux bien le faire.

Limor Aharon : Ok, 5 minutes là-dessus après le souper.

Soline Schreuer : La note est dedans ?

Limor Aharon : Il y a aussi une note de Soline qu'on pourrait mettre à la place du bilan ?

Soline Schreuer : C'est un peu tard non ?

Limor Aharon : On peut la mettre avant le souper. Ok?

Melvyn Kuetgens : C'est quoi la formation inclusivité ?

Limor Aharon : Tu verras dans quelques minutes. Vous avez tou-te-s reçu la note récemment, un peu en retard. Est-ce qu'il y a une opposition formelle à la mettre à l'ODJ alors qu'elle est arrivée hors délais ?

⇒ **CONSENSUS ?**

- Questionnaire sur les préoccupations étudiantes : consensus !
- Bilan de la présidence : consensus !
- Salmi : consensus!
- Notes sur le pluralisme : consensus!

[Vote pour l'ordre du jour]

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 1

⇒ L'ordre du jour est approuvé.

4. Approbation du PV du conseil du 02/12

Limor Aharon : Des remarques sur le PV précédent ?

Henry Maes : Il était dans le mail avec la convocation?

Limor Aharon : Oui.

⇒ Consensus ? Oui.

5. Cooptations de conseiller·ère·s facultaires

Limor Aharon : Plusieurs personnes voulaient se présenter. On reçu qu'une demande, de Nicolas Meyer. Quelqu'un·e d'autre?

Mehdi Pire : Plusieurs personnes que je connais veulent se présenter. Ils/elles préfèrent se présenter seul·e·s et vont arriver.

Fial

/

Droit

/

FASB

/

PSP

Limor Aharon : @Medhi Pire, est-ce que tu peux présenter les gens ?

Arnaud Huberty : Est-ce qu'on peut pas faire un autre point ?

Limor Aharon : Non, @Mehdi Pire, est-ce que tu peux venir les présenter ?

[18h37 : Baptiste Van Tichelen arrive.]

Mehdi Pire : Ce sont des gens qui viennent au Conseil rien que pour ça. On devrait attendre.

Limor Aharon : On a sauté l'approbation du pv du 02/12, donc ce que je propose c'est d'approuver le pv de la dernière fois et comme ça on repasse à ce point-ci après quand les personnes concernées seront arrivées.

[Retour au point d'approbation du PV]

Limor Aharon : Alors, on va présenter ces gens.

Mehdi Pire : Je trouve ça très gênant, ça ne nous coûte absolument rien d'attendre qu'ils/elles arrivent.

Limor Aharon : On ne peut pas attendre. On s'est organisé-e-s comme ça. C'est à ça que sert l'approbation de l'ordre du jour.

Mehdi Pire : Ils/elles ne m'ont pas briefé avant. Donc, je vais dire ce que je peux.

[Mehdi vient devant].

Mehdi Pire : Alors, il s'agit de Vivian Chojnacka, Guillaume Thioux et Eloïse Vanderstraeten.

[Vivian, Guillaume et Eloïse entrent].

Vivian Chojnacka : J'ai été élue l'année dernière lors des élections AGL, sauf que rapidement après, j'ai été élu vice-présidente BDE psycho. Je pensais à avoir du mal à combiner. Or, j'ai compris qu'il est nécessaire d'avoir un lien entre BDE et AGL (ex. : plus gros cours de bac 1 annulé). Dès ce moment-là, on a discuté avec Arnaud et donc pour ce genre de sujet, c'est vraiment intéressant. Dès lors, aujourd'hui, je suis à nouveau ici devant vous! Par ailleurs, j'ai voulu motiver d'autres personnes de

psycho. Ça été très difficile car l'image de l'AGL est négative. Toutefois, j'ai réussi à convaincre Guillaume et Eloïse.

Eloïse Vanderstraeten : Je me suis engagée il y a deux ans à l'AGL, l'expérience n'avait pas été très bonne. J'ai envie de redécouvrir l'AGL car on m'a dit que l'ambiance a changé et que des formations ont été données. Je viens aussi pour le lien avec le BDE, j'y suis depuis longtemps. Je m'intéresse aux campagnes job étudiant et logement étudiant. Je ne trouve pas normal que les étudiants doivent travailler pour financer leurs études.

Guillaume Thioux : Bonjour, je suis Guillaume. J'atterris un peu désolé. Je suis rentré dans le BDE psycho il y a 2 ans maintenant. J'y suis rentré pour me rapprocher des étudiant·e·s. Au final, une fois au BDE, j'ai vu que je pouvais aider à rapprocher le BDE des étudiant·e·s. Je me suis rendu compte que la représentation étudiante était super motivante et importante. Vivian m'a incité à venir et je n'ai vraiment pas hésité longtemps car je trouve les projets de l'AGL vraiment intéressants.

Limor Aharon : Est-ce que quelqu'un·e a des questions ?

Henry Maes : Merci à vous de vous présenter. Être conseiller·ère à l'AGL, c'est vraiment bien car on n'est vraiment pas trop nombreux·euses. On a besoin de personnes auprès des BDE. Du coup, les thématiques dont vous parlez sont super intéressantes. Mais est-ce que vous auriez envie de vous investir dans une commission ?

Vivian Chojnacka : Là, ça va être compliqué pour nous trois car on est en stage. Niveau investissement, c'est énorme. On a des tâches à rattraper au niveau du BDE. Être conseiller·ère, ça serait déjà pas mal. Pourquoi pas l'année prochaine! Je ne sais pas si je peux parler au nom des autres.

Eloïse Vanderstraeten : L'envie est là et ça doit être intéressant mais ça va être difficile de se diviser en deux.

Guillaume Thioux : J'ai envie de découvrir avec le poste de conseiller·ère. Sûrement après, je m'investirai plus parce que je sais que j'aurai envie de découvrir mais, pour le moment, c'est vrai que ça va être compliqué.

Arnaud Huberty : De ce que j'en pense, découvrir l'AGL par le Conseil, ce n'est peut-être pas la meilleure manière. Mais je souhaite vous encourager à vous investir plus que ça à l'AGL. N'hésitez pas !

Limor Aharon : Est-ce que vous serez des conseiller·ère·s les plus assidu·e·s et est-ce que vous viendrez à tous les conseils ?

Eloïse Vanderstraeten : C'est l'idée oui.

Guillaume Thioux : Dans la mesure du possible, oui évidemment!

EPL

/

SC

Nicolas Meyer : Je suis en première master en biochimie. Je voudrais bien représenter le siège facultaire au niveau des sciences. Je suis présent à toutes les activités et à tous les conseils. J'ai plusieurs fois pu prendre la parole en conseil et suis ouvert au débat. En plus, par rapport à la fac, je souhaite pousser les étudiant-e-s en sciences à s'investir à l'AGL. Finalement, je suis agréablement surpris par l'AGL, j'avais une mauvaise image et des gens ont su me convaincre du contraire. Je voudrais pouvoir encore plus contribuer au débat.

Henry Maes : Tu ne t'étais pas présenté aux élections ?

Nicolas Meyer : Non. J'ai raté de 12h le délai pour s'inscrire.

Henry Maes : Tu as des contacts avec le BDE sciences ?

Nicolas Meyer : Non, pas trop mais je pourrais relancer les débats.

Limor Aharon : On peut passer au vote.

[Les conseiller-ère-s votent]

6. Formation inclusivité

[19h00 : Julien Van overstraeten arrive]

Limor Aharon : On va commencer avec la formation. Les personnes à côté de moi ont demandé depuis quelques mois déjà de faire une formation sur ce thème.

Célestine Moreau : Je vais rapidement de vous demander de ranger vos téléphones et ordinateurs car vous allez devoir bouger dans l'espace. Sinon, de manière générale, on a décidé de faire cette formation car : pour une série de meufs de l'AGL, on s'est rendues compte que l'AGL avait du mal à redémarrer sur le point inclusivité. On a donc décidé de bosser sur le sexisme intégré. Le but est de comprendre pourquoi dans notre société on a tendance à laisser moins de place aux femmes.

Magali Legast : Ce qu'on a fait pour un peu voir ce qui se passe au Conseil, c'est qu'on a fait des mesures des temps de parole durant les conseils. Combien de temps les femmes parlent en conseil ? Et les hommes ?

Sarah Laghrami : Les femmes parlent 40% du temps en conseil.

Florian Salvignol : Un peu moins de 40%.

Soline Schreuer : Je n'ai pas d'avis.

Arnaud Huberty : Environ 30-35 pourcents, étant donné que je parle beaucoup.

Magali Legast : Levez-vous si vous pouvez.

[Célestine, Magali et Sarah-Christelle présentent leur recherches (cfr. powerpoint)].

Sarah-Christelle Derkenne : Des réactions?

Bryan Meganck : Tu as dit que vous alliez travailler sur des solutions : est-ce qu'il y a déjà des idées, des pistes ? On ne peut pas non plus forcer les gens à parler.

Célestine Moreau : On vous proposera des solutions directement après.

Soline Schreuer : Même chose et, je me permets de dire que je suis vexée que vous considériez que "communication" est un petit rôle.

Anais Combes : Je voulais juste dire que sur le site de Louvain-la-neuve, j'entends des choses horribles sur les femmes. Je fais des études histoire de l'art et un garçon m'a donné des conseils sur ma propre matière. Il m'a expliqué que ça ne servait à rien et m'a donné des conseils sur comment m'y prendre.

Martin Pasture : Merci pour votre travail. Je trouve que, dans le Comité, on a essayé de retirer les interruptions le plus possible. Il y a une remise en question et c'est pas mal pour empêcher des mécanismes sexistes.

Eloïse Vanderstraeten : C'était super intéressant et super important qu'on en ait conscience. Je ne sais pas s'il est éventuellement possible de faire une petite conférence, une vidéo, ... ce serait plus pertinent pour l'ensemble des étudiant-e-s. Ça pourrait être super intéressant, surtout pendant les élections afin de lever les freinages "inconscients" chez certaines étudiantes. **Même s'il n'y a pas de volonté de hiérarchisation des postes, on a tout de même l'impression que c'est le cas dans le discours de certain-e-s.** Or, il faudrait sortir de cette idée. La présentation donne l'idée que la présidence est au dessus des autres postes avec une verticalité. Il faudrait

retirer cette verticalité et de trouver un moyen, que ce soit dans le discours ou dans les pensées des personnes, pour éviter de donner cette impression de verticalité. Ainsi, cela donnerait peut-être plus envie à certaines personnes du genre féminin à se présenter à l'ensemble des postes (présidence, trésorerie,...).

Julien Van overstraeten : Je voulais dire bravo pour le travail produit avec autant de données. Je trouve que c'est aussi intéressant de confronter avec nos impressions et des exemples extérieurs. C'est important maintenant qu'on se regarde tou·te·s dans le miroir et qu'on se pose la question de savoir comment agir sur soi-même. Par rapport aux postes, ce ne sont pas spécialement "important" dans le sens "fancy", mais c'est surtout par rapport à la charge de travail.

Mathilde Fraipont : J'essaie d'y faire très attention en réunion de comité et ça commence à être réellement plus fluide au niveau des temps de parole.

Magali Legast : C'est vraiment chouette que vous fassiez attention dans le comité.

Martin Pasture : Ce serait super d'intégrer ça au Conseil, et pas seulement au comité.

Magali Legast : S'en rendre compte à chaque fois, c'est une façon d'éviter car on change de comportement au fur et à mesure des prises de parole. C'est inconscient. Le faire remarquer plus souvent en conseil, ça serait effectivement une bonne proposition. Par rapport aux postes dans le comité, et les idées qu'on s'en fait, inconsciemment on hiérarchise car "trésorerie, c'est important". C'est important de travailler là-dessus en parallèle à l'attention qu'on porte à des mécanismes sexistes.

Eloïse Vanderstraeten : Ce n'est pas vraiment en termes d'importance mais de hiérarchie.

Célestine Moreau : Le temps passe. Donc, donnez vos idées de solutions aussi.

Henry Maes : Je voudrais réfléchir aux solutions. Est-ce qu'on continue de récolter ces chiffres et ces données ? Comment on va se partager le travail ?

Limor Aharon: Je voulais simplement témoigner de mon expérience en tant que présidente de conseil. Les chiffres le confirment mais il y a une énorme prise de parole des hommes. Surtout cette année. C'est donc pour moi le moment de réaffirmer le principe de la tirette. D'autant plus que cette année, nous avons reçu beaucoup de témoignages de femmes qui se sentaient mal au conseil. Donc, sans vraiment apporter des solutions, j'aimerais tous vous demander de faire un peu attention dans la manière dont vous vous adressez aux autres, dont vous vous traitez, etc.

Célestine Moreau : J'en profite pour donner un autre chiffre : la première fois que j'ai pris note des interruptions (y compris à la non-obéissance à la présidente du conseil). On est arrivé à 61 interruptions sur 2 - 3 heures c'est quand même chaud.

Florian Salvignol : Je propose qu'on ne parle pas de sexisme sociétal. C'est créer une idée pour justifier des problèmes et ça ne résout rien. Viser des vrais problèmes et des actions concrètes, en revanche je suis pour. Il faut faire attention à la comparaison des statistiques.

Sarah-Christelle Derkenne : Justement la conclusion, c'est qu'on constate le sexisme. Dans la structure, le sexisme est là.

Célestine Moreau : En deux phrases t'as quand même réussi à dénigrer notre travail alors qu'on bosse depuis des mois et qu'il y a des personnes scientifiques parmi nous qui sont capables de lire des statistiques.

Florian Salvignol : Amendement proposé : Cette formation est biaisée. Homme et femme ont tous deux été soumis aux normes de leur temps, ayant des avantages et des désavantages. Exemples d'une forme d'autorité et de pouvoir de la femme dans la vie courante au Moyen-Âge et les hommes mourants à la mine au XIXe siècle. Possibilité de comparer prise de parole entre anciens et nouveaux de l'AGL, montrant un écart bien plus grand qu'entre homme et femme. Discrimination ? Prendre des mesures sexistes contre le sexisme est absurde.

Baptiste Van Tichelen : Je réagis par rapport à la différence ancien-ne-s/nouveaux-elles. On ne peut pas comparer des discriminations entre femmes et hommes et ancien-ne-s et nouveaux. Je propose des pistes de solutions : est-ce qu'on propose des quotas dans les responsabilités au sein des postes du comité ? Il faudrait avoir une réflexion sur la faisabilité. Est-ce qu'on peut chronométrer les interventions qui ont lieu en conseil ?

Célestine Moreau : Quand tu veux dire chronométrer, tu veux dire quoi ?

Baptiste Van Tichelen : D'abord, pouvoir juste chronométrer pour avoir les informations. Et après, potentiellement, essayer de réglementer.

Magali Legast : Les femmes qui ont moins la parole de base doivent compenser par des années d'expériences.

Bryan Meganck : L'idée du chronométrer, c'est intéressant parce que je suis étonné des chiffres. Au niveau des prises de paroles c'est même pas tous les hommes c'est juste 2-3 personnes et sur la réappropriation ça arrive clairement énormément.

Limor Aharon : Je vous remercie pour vos réactions. On va bientôt clôturer.

Célestine Moreau : On va terminer avec nos propositions.

Magali Legast : Je propose de désigner des personnes de temps en temps pour avoir l'avis des personnes plus timides; ou utiliser des mécanismes d'intelligence collective comme au dernier conseil pour s'exprimer sans passer par la parole; ou faire des groupes non-mixtes; ou améliorer du système de la tirette, ... On va travailler avec la présidence et avec la commission inclusivité pour mettre en oeuvre ces choses-là.

Egide Izere : Celles et ceux qui veulent continuer là-dessus, jeudi sur le temps de midi, on fera une réunion de commission inclusivité !

[Pause souper]

7. Note sur le pluralisme

Présentation

Soline Schreuer : Le but de la note pluralisme, c'est un but de fond. Il n'y a pas du tout d'idée de projet concret, c'est pour le fixer dans les lignes de l'AGL. Il y a des gens qui ne pensent pas comme nous et on n'est pas obligé de se positionner sur tout. C'est le pluralisme. Le but du conseil, c'est aussi de se positionner mais on doit déterminer les sujets.

Réactions/questions

Sébastien Amelinckx : Je suis surpris de retrouver le concept de pensée unique... globalement utilisé dans le vocabulaire d'extrême-droite dans la sphère politique. C'est bizarre parce que je pense que c'est pas ce que le thème veut dire dans les cercles plus politiques.

Anaïs Combes : Le pluralisme c'est bien, on peut échanger. Par contre, il y a des dérives aussi et j'ai du mal à comprendre ta note. On peut penser une société avec des différences.

Ilias Karavidas : Ma question sera large. Pour toi, l'AGL ne contient pas de garanties pour un fonctionnement pluralistes dans les statuts et le ROI ? Je m'étonne de l'origine de cette note qui vise à contrecarrer les principes même l'AGL. Est-ce que tu soutiens que notre organisation n'est pas pluraliste et démocratique ?

Soline Schreuer :

- **@Sébastien Amelinckx** : Je ne suis pas formée mais pensée unique pour moi veut dire “une seule manière de penser”. Tu peux le voir comme un truc d’extrême droite mais pour moi c’était pas ça.
- **@Anaïs Combes** : On a déjà des notes contre l’extrême-droite par exemple et on a des positions claires contre les extrêmes. J’ai mis qu’on ne peut défendre des opinions contraires à loi ou aux morales.
- **@Ilias Karavidas** : Tu dis que dans le ROI il y a déjà ma note ? A aucun moment ça ne contredit ce que j’ai écrit ?

Ilias Karavidas : Si je comprends bien, ta note sert à fixer que “l’AGL ne doit pas se positionner sur certains sujets sociétaux”, c’est ça ?

Soline Schreuer : **@Ilias** : Je pense que l’AGL est déjà pluraliste mais je pense que c’est une dérive de vouloir se positionner absolument sur tout.

Sarah-Christelle Derkenne : Du coup, je me demande concrètement : qu’est-ce que ça entraînerait ? Avoir des débats sur tout, tout le temps, tu dis qu’on ne peut pas le faire. Or, c’est un peu le principe de la démocratie. Alors, où est la limite ? Quand penses-tu qu’on doit arrêter de se positionner ?

Egide Izere : Ma question portait sur le : “est-ce que la limite est mise au niveau de l’AGL ou au niveau des membres de l’AGL” ? Est-ce que la limite est au niveau du nombre de notes ou au niveau des membres qui ne respectent pas le vote exprimé durant les élections ?

Célestine Moreau : Pour essayer d’avoir des notes, on refait une note. C’est bizarre. En fait, j’ai du mal sur le fait qu’on refuse de se positionner, et en fait qu’on s’en empêche. Dans la note, tu parles de la morale et de la politique mais en vrai c’est encore plus arbitraire de décider ce qui est moral ou politique. Ensuite, je ne vois pas pourquoi on devrait se limiter sur les thèmes de société, alors que les étudiant-e-s vivent dans une société.

Soline Schreuer :

- **@Egide Izere** : La limite, c’est le fait que les conseiller-ère-s doivent faire la distinctions entre leurs opinions personnelles et les intérêts des étudiant-e-s.
- **@Sarah-Christelle Derkenne et Célestine Moreau** : En fait, je vais plutôt parler de pourquoi on s’empêcherait. Comme on défend énormément d’étudiant-e-s, il existe énormément de positions. Dès lors, dans ce genre de sujet, on ne peut pas se positionner. En fait, ici, on est 50 conseiller-ère-s qui se positionnent sur 30 000 étudiant-e-s et on doit représenter les 30 000 et pas juste nous 50.

Henry Maes : J’ai l’impression qu’il y a des choses contradictoires dans cette note. Le but du pluralisme, c’est de pouvoir défendre ses opinions et interdire la prise de

position sur certains sujets est contradictoire. J'ai l'impression qu'il n'y a rien qui empêche le pluralisme. Il y a des élections, on peut toujours réouvrir les notes, ... Tu pointais les limites de la démocratie représentative : comment faire participer plus les étudiant·e·s à des prises de décision (ex: organisation d'AG qui font force de conseil) ? Aussi, il y a un paradoxe inhérent à la note : cette note ne fait pas l'unanimité et si elle est votée, elle sera en contradiction avec elle-même.

Mathilde Fraipont : Du coup, j'aurais une question par rapport à la dernière phrase de l'introduction. On doit distinguer notre personne de notre position. Or, je ne sais pas ce qu'on va devoir faire alors. En plus de ça, on est censé défendre également les minorités.

Nathan Delpierre : Je suis étonné de voir la réaction des gens parce que moi je trouve que cette note tombe bien. Personne n'a remarqué le lever de boucliers tout à l'heure face à une opinion exprimée. Je trouve que cette note est appropriée.

Soline Schreuer :

- **@Henry Maes** : Travailler sur les limites de la démocratie participative, c'est très intéressant. Pour le paradoxe, cette note aurait dû être approuvée à 100% pour moi. Dès lors, ça règle totalement le paradoxe.
- **@Mathilde Fraipont** : J'ai jamais dit qu'il ne fallait pas de notes. C'est une partie des notes qui ne doivent pas être faites. Evidemment qu'on doit aller en instance et défendre nos notes.
- **@Natan Delpierre** : Merci Nathan pour ton intervention.

Limor Aharon : On va se limiter à ce dernier tour.

Mehdi Pire : Merci Soline de présenter cette note. Je vais répondre à trois arguments :

- Sébastien Amelinckx a fait un rappel sur l'expression "pensée unique" mais ce n'est pas le nom de la note.
- Ensuite, ce qui est écrit dans la note veut qu'on puisse défendre des minorités. Cela a été écrit dans la note.
- Finalement, on parle beaucoup des notes. Ce que je vois ici, je vois l'occasion de rappeler la pluralité.

Limor Aharon : Je m'auto-donne la parole. En fait, c'est dommage qu'on ait pas eu le temps de discuter sur cette note dans le fond. Très honnêtement, en tant que présidente du conseil, je ne sais pas comment je pourrais appliquer cette note. Le but d'une note est de prendre position sur X ou Y sujet, de manière plus ou moins précise. Or, dire qu'on prend une note pour avoir un positionnement plural, c'est contraire au principe même des notes. Pour moi, ce n'est pas vraiment une note.

Louis-Georges : Je trouve ça intéressant de se poser la question du pluralisme. Mais en lisant la note, j'ai trouvé des choses étranges. Par exemple, quand on parle de pensée unique, j'ai l'impression qu'on parle de pensée uniforme. Aussi, cette note s'oppose au principe d'une DPG. Aussi, qui va décider donc des votes qui devront trancher, qui va décider, etc. ? Et enfin, un vote ne tranche jamais une pensée car une pensée, c'est vivant alors qu'un vote, c'est un moment précis.

Soline Schreuer :

- **@Limor Aharon** : Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas se positionner mais par contre j'ai dit qu'il fallait valoriser le débat. C'est compliqué de savoir dans quel moment on peut se positionner ou pas. Oui, en effet, la phrase est bizarre mais elle est sur le site de l'AGL, on doit tou-te-s se poser des questions. Les décisions devraient peut-être être prises autrement qu'à la majorité. Tu dis qu'une note est réversible mais on est obligé de penser comme la note une fois qu'elle est prise donc elle façonne la prise de décision.
- **@Mehdi Pire** : Merci pour ton intervention.

Amendements :

- **Arnaud Huberty** : Je retirerais la dernière phrase de l'introduction "En revanche, il est inapproprié de...(tout le paragraphe)".
- **Henry Maes** : C'était la même chose.
- **Baptiste Van Tichelen** : Je proposerais de changer le titre : "Note sur la restriction des sujets à aborder au sein du Conseil étudiant".
- **Sébastien Amelinckx** : Remplacer le terme "pensée unique" par "pensée uniforme".
- **Magali Legast** : Enlever "contraire à la loi".
- **Florian Salvagnol** : Enlever "à la morale" et juste laisser "contraire à la loi".
- **Maxime Butera** : Remplacer "loi et morale" par "contraire à l'ordre public et aux bonnes moeurs".

[Vote des amendements]

- Amendement n°1 : retirer la dernière phrase de l'introduction. ⇒ ADOPTE!
 - Pour : 20
 - Contre : 10
 - Abstention : 18
- Amendement n°2 : changer le nom de la note. ⇒ REJETE !
 - Pour : 14
 - Contre : 19
 - Abstention : 12
- Amendement n°3 : remplacer pensée unique par uniforme. ⇒ ADOPTE !
 - Pour : 23
 - Contre : 6

- Abstention: 16
 - Amendement n°4 : remplacer toute la partie “morale et loi” par “contraire à l'ordre public et aux bonnes moeurs” (si adoption, on vote pas les autres)
- ⇒ ADOPTE!
- Pour : 30
 - Contre : 10
 - Abstention : 7

[Vote la note]

- Contre : 26
- Pour : 19
- Abstention : 5

⇒ La note est rejetée.

8. Questionnaire sur les préoccupations étudiantes

On passe.

9. Règlement électoral et calendrier électoral

Arnaud Huberty : J'invite la présidence du conseil d'être plus stricte dès le début. On a discuté 5 minutes pour rien.

Présentation

[Ilias Karavidas fait sa présentation (cfr. Powerpoint)]

Limor Aharon : L'année passée, le conseil voulait être la dernière instance au lieu du CASE central. Véritable tolé ! On nous a fait comprendre que tou-te-s les autres membres de comelec (non-étudiant-e-s) se barraient. Ce qui a été décidé c'est qu'un GT voie le jour. Ce GT ne s'est jamais réuni jusqu'ici. La décision nous revient de savoir si on défend cette position ou si on approuve le règlement électoral tel quel.

Questions et amendements

Yassine Chramti : Un merci général pour cette présentation. Il y avait une proposition d'envoyer ses remarques et questions à l'avance. Je l'ai fait. Est-ce que cela est possible de les avoir ? Aussi, j'avais envoyer des possibilités de modification du processus.

Mathilde Fraipont : Le moment de vote neutre est du 30 au 31, ce qui ne fait que 2 jours entiers. Est-ce que c'était pas 3 jours avant ?

Antoine Van Steenberghe : Je suis désolé. On a parlé de statuts. En tant que président de BDE, les documents doivent être envoyés à toutes les associations étudiantes. Or, en tant que président de BDE, je n'ai rien reçu et personne d'autre. J'ai appris ça ce midi. Je trouve ça vraiment problématique que seul l'AGL donne alors son avis. Je ne savais même pas qu'on pouvait envoyer des questions. On arrive alors dans une démocratie libérale, où on impose des choses à certaines personnes sans leur en parler. J'ai vraiment une grande gêne par rapport à ça. Ensuite, j'ai apporté quelques remarques sur le règlement, qui viennent du BDE Agro:

- Séparation des deux conseils (faculté et AGL) : Il y a des gens qui sont inscrits, élus et qui ne viennent jamais car ils ne savent pas pourquoi ils s'engagent à cause de la pub des listes.
- Le BDE Agro demande que les étudiant·e·s ne s'inscrivent pas sur une liste, en tous cas pour les Agros.

Ilias Karavidas :

- **@Yassine Chramti** : Concernant les remarques de Yassine, je peux les lire.
 - Rejet du règlement électoral : on t'a déjà répondu.
 - Art. 9 du Règlement : J'ai essayé de l'inclure dans ma présentation. Il s'agit de la campagne partisane et neutre.
 - Question sur la distribution des sièges en fonction des sites : Je ne sais pas y répondre, on transmettra cette question aux juristes. Par contre, ça reste un siège de collège facultaire : un poste de conseiller/ tranche de 10000 étudiants inscrits par faculté. La question c'est de savoir si on coopte ou si on attribue ce siège à l'autre liste. On souhaiterais éclaircir cela avec le juriste de la comelec à moins que le conseil ne décide de se positionner là-dessus.
 - Question sur ce qui s'est passé l'an passé, c'est-à-dire la suppression de la campagne neutre sur les listes fait-elle jurisprudence ? : Nous avons un mandat pour assurer le bon déroulement des élections. Si nous ne faisons pas bien notre travail, on peut être destitué. Aussi, nous ne pouvons pas accepter ça.
 - Quels moyens de mettre en place, pour le quorum, une obligation du vote ? : Je ne peux pas me positionner en tant que représentant de la comelec. Tu peux proposer un amendement cela relève entièrement de la compétence du conseil.

⇒ Pour le reste, Ilias fera une réponse par écrit via un mail.

- **@Mathilde Fraipont** : Je me suis trompé de ligne quand j'ai copié-collé mon document. Ce qui répond à ta question (72h - 5minutes). Mea culpa.

Limor Aharon : **@ Antoine Van Steenberghe** (pour le BDE Agro) : On prend bonne note de ce que tu as dit et les président·e·s des différents organes sont invité·e·s au conseil. On n'envoie pas les documents de manière explicite à tous les étudiant·e·s. On essaie de visibiliser via l'événement de la page facebook. Tu es là, on essaie de

faire passer les informations. Pour le reste, pour les réunions qu'on avait via l'UBE, ça permettait d'avoir un contact privilégié mais on attend toujours.

Antoine Van Steenberghe : On est des invité-e-s permanent-e-s !

Limor Aharon : La position a été entendue sur la question du BDE agro. On ajoute un amendement sur le fait de ne pas pouvoir se présenter au nom d'une liste quand il s'agit des élections facultaires.

Henry Maes : Je suis intéressé par les questions qui ont été posées par Yassine. Il y a plein d'exemples d'évolution des élections qui pourraient être intéressantes. J'ai l'impression qu'on est pris en otage à devoir nous décider en une heure. Comment la comelec se réunit ? Est-ce qu'on pourrait ouvrir ces réunions ? Est-ce qu'on mettrait en place un GT pour réfléchir à la question de manière plus globale ?

Le fait d'empêcher les gens à créer des listes au collège facultaire, il me semble que c'est contraire à la liberté d'association. Je partage en tant que VP Ens la responsabilité de la comelec pour l'info qui n'est pas passée auprès des BDE.

Magali Legast : Dans ce qu'Antoine a dit, on a l'impression que c'était lié de se présenter sur une liste pour AGL ou facultaire. Or, il faudrait plutôt sensibiliser les gens sur ce que ça signifie.

Mathilde Fraipont : Par rapport à l'amendement, je ne suis pas d'accord. Je ne vois pas le mouvement étudiant comme étant deux choses séparées. Adopter cet amendement, ça serait diviser le mouvement étudiant alors qu'on a des intérêts communs entre le collège facultaire et le collège universitaire.

Simon Noppe : En tant que membre de BDE droit, je trouve aussi problématique que les BDE ne soient pas au courant. C'est faux de dire que l'UBE est inexistant mais plutôt à l'état végétatif. Vous avez prévenu qui ?

Ilias Karavidas :

- **@Henry Maes** : Comment fonctionne la délégation étudiante ? On essaie de se réunir avant chaque réunion de la comelec. L'année passée, il y avait eu une réunion avec les listes. Cela a impliqué une série de recommandations qu'on a adopté ou rejeté.

[Henry dit qu'il ne répond pas et repose la question des GT pour les élections.]

Pour moi, la question de ce qu'on voudrait faire pour ouvrir le débat, c'est pas vraiment le moment d'avoir la discussion. Personnellement, j'aurais voulu pouvoir donner le calendrier des élections en décembre mais c'était pas matériellement possible. On veillera à transmettre nos recommandations à la délégation étudiante de l'année prochaine.

- **@Simon Noppe** : Pour l'UBE, nous avons contacté **@Antoine** et **@Arnaud**.

Arnaud Huberty : Je voulais juste rejoindre l'avis d'Antoine et Simon. Selon moi, ce sont deux choses bien distinctes et on ne peut pas agir comme si c'était la même chose. Ca affecte proportionnellement les BDE qui se font avoir par les élections AGL. Je pense que tant que le règlement permet ça, ça sera utilisé !

Mehdi Pire : J'essaie de me plonger dans les documents et je ne comprends pas bien le processus de vote de ce règlement.

Melvyn Kuetgens : J'aimerais proposer l'amendement le découplage des élections AGL et facultaires.

Ilias Karavidas : Je dois le refuser. Il s'agit d'un choix du conseil d'administration.

Arnaud Huberty : Je te tiens à préciser qu'on n'est pas obligé de découpler totalement mais on peut enlever l'obligation de voter.

Simon Noppe : En fait, ça existe. C'est le vote blanc.

Yassine Chramti : Si je comprends bien, dans ce cas-là si jamais une faculté n'atteint pas sont quorum facultaire, chaque faculté devra atteindre les 20 pourcents et qu'ils/elles devront recommencer les élections. Ca veut dire que si une seule faculté n'y arrive pas, on recommence les élections pour cette faculté et ça engage l'AGL. C'est exactement ce qui se passe à l'ULB et c'est très chaud.

Célestine Moreau : Du coup, je vais essayer de parler en tant que conseillère. Cette commission est lancée chaque année en début d'année. Chaque année, peu de gens viennent et, chaque année, il y a 1001 discussions. Pourquoi personne n'est jamais venu nous parler de ça ? On parle toujours du contact entre les BDE et le conseil mais il y a dans chaque BDE un-e conseiller-ère au sein du conseil.

Antoine Van Steenberghe : On a envoyé un mail là-dessus l'an passé.

Célestine Moreau : La comelec académique et étudiante s'est positionnée sur la question de l'année passée et on n'a pas relancé la conversation car le GT ne s'est jamais réuni.

Limor Aharon : Je clôture ici le débat. Mais y a-t-il des amendements ?

Yassine Chramti : Au sujet du rôle du permanent graphiste, est-il possible de prévoir de mettre à disposition le permanent graphiste et des moyens de l'AGL directement, sans devoir faire des notes de frais ? Ca fait en soi une seule chose.

Aussi, je voulais prévoir un seul budget par liste, même si elle est facultaire et universitaire.

Aussi, je souhaite avoir une augmentation du budget des listes, à la liberté de la commission électorale.

Arnaud Huberty : Je retire mon amendement.

Melvyn Kuetgens : Moi pas et on est ensemble.

[Vote des amendements]

Amendement n°1 : Supprimer les listes facultaires ⇒ REJETE!

- Contre : 27
- Pour : 11
- Abstention : 6

Amendement n°2 : Laisser la possibilité de ne pas être obligé pour les deux.

⇒ REJETE!

- Contre : 23
- Pour : 13
- Abstention : 7

Amendement n°3 : Mettre à disposition du permanent graphiste pour faire les commandes ⇒ CONSENSUS

Amendement n°4 : Financer les listes facultaires ou même niveau que les listes universitaires ⇒ ADOPTE !

- Contre : 1
- Pour : 17
- Abstention : 22

Limor Aharon : Pour votre le règlement, il faut l'unanimité.

[Vote du règlement, du calendrier, etc]

Pour : UNANIMITE!

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ Le règlement est ADOPTE !

10. Informations Salmigondis

On passe.

11. Vote des mandats externes

Limor : On passe? En fait, non. C'est important. On a le consensus pour voter 3 mandats ?

⇒ CONSENSUS!

ORC : 2 sièges effectifs

Limor Aharon : Qui se présente ?

Sarah-Christelle Derkenne : Henry, Ikram, Edouard Verwerft, Limor et Sébastien.

Ikram Jabri : Je suis en droit. J'ai été membre de toute une série d'associations en défense de l'éducation. Mon boulot consiste en la promotion de l'enseignement (coopération interuniversitaire et européenne, c'est mon domaine). Voilà pourquoi je veux être conseillère.

Comélec : 1 siège effectif

Ilias Karavidas : Ici, nous avons besoin d'un siège effectif. Or, nous avons une suppléante qui souhaiterait devenir effective. Je la laisse en parler.

Célestine Moreau : Je suis là à chaque fois depuis le début et je veux que ça devienne officiel.

Limor Aharon : Qui se présente ? Célestine et ?

Mehdi Pire : Je présente également Hugues Annoye. Il s'agit d'un doctorant, qui a été précédemment à l'AGL et dans les BDE.

Limor Aharon : Si les deux se présentent comme effectif·ive·s, ça sera un des deux en effectif·ve et personne en suppléant·e.

CASE central : 1 siège effectif

Baptiste Van Tichelen : Je me présente au CASE de central. A Mons, une taxe de 180euro passe alors qu'avant il n'y avait rien. Ca m'interpelle beaucoup ! En plus, il y a le dossier Salmigondis qui m'intéresse.

Limor Aharon : Personne d'autre ? Non.

12. Divers

Baptiste Van Tichelen : La semaine prochaine, nous allons présenter un plan syndical où nous ouvrirons les prépols à tous les conseiller·ère·s. Pour ça, nous allons organiser un GT. C'est moi qui vais tirer le GT et je fais une première réunion vendredi à 13h.

Yassine Chramti : Par rapport aux années précédentes, à aucun moment de communication, il est mentionné que les listes peuvent être financées par l'AGL. Ça pourrait être super intéressant que le Comité ou la Comélec soit plus clair sur le financement des listes. Voilà.